

<b>Commune de Sainte-Reine</b> <b>Département de Savoie</b>		<b>DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° 2026-25</b>	
<b>Nombre de Conseillers</b>		<b>L'an deux mille vingt-six le 30 avril</b>	
En exercice : 11		Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 10		Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2026	
Votants : 11		<b>Présents</b> : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 11		FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie, PERIER Marine, POUSSARD Christophe, MALAVASSI Fabien, GONTHIER Philippe, GUILLEMAIN Nicolas	
Votes contre : 0		<b>Absents excusés</b> : JUAREZ Mélissa donne pouvoir à Mme Vibert Annie	
Abstention : 0		<b>Secrétaire de séance</b> : SAMSON Aurélie	
Préfecture		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <small>Envoyé en préfecture le 07/05/2026</small>  <small>Reçu en préfecture le 07/05/2026</small>  <small>Publié le</small>  <small>ID : 073-217302777-20260430-202625-DE</small> </div>	

**Objet : Election d'un représentant au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5711-1 ;

**Vu** la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

**Vu** les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

**Considérant** que le SDES, lors de la réunion du comité syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a modifié la procédure de désignation des représentants des collectivités au sein de ses instances ;

**Considérant** qu'il convient d'élire, conformément à l'article 22 des statuts du SDES, un délégué qui participera aux élections organisées au sein de chacun des collèges pour élire, en leur sein, les délégués siégeant au comité syndical du SDES ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal élisent Madame PERIER Marine en tant que délégué pour siéger au sein du collège Grand Chambéry du SDES.**

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au registre les membres présents.*

*Sainte-Reine, le 30 avril 2026*

La secrétaire  
Aurélie SAMSON



Le Maire  
Philippe FERRARI

